

Les chocs économiques, géopolitiques et climatiques posent l'exigence de définir les voies et moyens aptes à assurer une durabilité des systèmes agricoles et alimentaires.

Omar Bessaoud, professeur associé au CIHEAM-Institut agronomique Méditerranéen de Montpellier, membre correspondant associé de l'Académie d'Agriculture de France.

DÉFIS DES SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES D'AFRIQUE DU NORD

En 70 ans, la population des pays d'Afrique du Nord a été multipliée par 4,6, passant entre 1950 et 2020 de 42,8 millions d'habitants à 199,7 millions, soit une augmentation de 466 %. Les taux de croissance des populations en 2020 indiquaient qu'à l'exception de l'Égypte, tous les pays de l'Afrique du Nord étaient engagés dans des processus d'urbanisation et dans une transition démographique : en 2020, le taux de croissance naturel de la population était de 1,9 % en Algérie, 1,3 % au Maroc, 1,1 % en Tunisie. L'Égypte a vu passer son taux de croissance annuel en 2023 à 1,8 %.

Les évolutions démographiques conjuguées à une hausse des pouvoirs d'achat des populations constatées au sein des quatre pays (Algérie, Maroc, Tunisie et Égypte) a eu des conséquences décisives sur la demande des produits agricoles et alimentaires.

UN DÉFICIT DES BALANCES COMMERCIALES AGRICOLES ET UNE DÉPENDANCE CÉRÉALIÈRE

Dans les quatre pays, la demande de biens alimentaires et agricoles occupe le premier poste dans les dépenses bud-

gétaires des ménages. Ces ménages consacrent aujourd'hui en moyenne près de la moitié de leur revenu à leur alimentation en Égypte, 30,1 % en Tunisie, 37 % au Maroc et plus de 40 % en Algérie.

L'offre nationale étant insuffisante, tous les États ont eu recours aux importations pour couvrir les besoins de leurs populations.

L'Égypte importe en moyenne environ 60 % de ses produits alimentaires de base ; en Algérie, la production nationale n'a que faiblement couvert les besoins des populations – 10 % pour le blé tendre et 50 % pour le blé dur, la quasi-totalité pour les huiles et le sucre et 58 % pour le lait.

La Tunisie de même que le Maroc sont dépendants des marchés mondiaux pour des produits de base comme les céréales, le sucre ou les huiles végétales.

Les exportations qui sont significatives au Maroc (7,8 milliards de dollars en 2022), en Égypte (8,8 milliards de dollars en 2023) ou en Tunisie (près de 700 millions de dollars), n'arrivent pas toutefois à couvrir les importations réalisées, ce qui entraîne un déficit des balances commerciales agricoles dans les quatre pays.

Ces déficits sont particulièrement nets pour les céréales. Entre 2020 et 2023, les achats de blé qui oscillaient régulièrement en Algérie autour de huit millions de tonnes en moyenne annuelle, atteindront selon les prévisions 8,7 millions de tonnes en 2024. Le Maroc qui a importé près de huit millions de tonnes de céréales en 2021-2022, achètera en 2024 plus de huit millions de tonnes. La Tunisie a importé 3,2 millions de tonnes en 2023 et les prévisions pour la campagne 2023-2024 sont de 4,7 millions de tonnes. Concernant l'Égypte qui est le premier importateur mondial de céréales, les achats de blé ont atteint 11 millions de tonnes en 2023, et la demande d'importation est en progression pour l'année 2024.

DES OBJECTIFS DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ATTEINTS EN DÉPIT DES DIFFICULTÉS

En dépit des crises sanitaires (Covid-19) et géopolitique (guerre en Ukraine), et des difficultés économiques et financières auxquelles ils ont été confrontés, la sécurité alimentaire a toutefois toujours été assurée dans

Pays	Superficie agricole utile (ha)	SAU/habit. (ha)	Actifs agricoles (10 ³)	SAU/ actifs agricoles (ha)	Terres irriguées (1 000 ha)%	
Algérie	8 590 000	0,19	1 117	7,6	1 365	15,8
Maroc	9 382 000	0,25	3 660	2,5	1 946	20,7
Tunisie	5 250 000	0,43	481	10,9	440	8,3
Égypte	3 950 000	0,04	5 200	0,8	7 701	3,95

Source : « World Food and Agriculture-Statistical World book 2022 », FAO.

les quatre pays d'Afrique du Nord. Les marchés domestiques des produits alimentaires de base ont en effet été régulièrement approvisionnés par les États et la prévalence de la sous-alimentation y reste inférieure à celle enregistrée dans le monde (taux de 8 %). Comme le montre le rapport *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2023* (FAO-PAM, 2023), le taux de prévalence de la sous-alimentation a été de 2,5 % en Algérie, taux équivalent à celui des pays industrialisés ; il a été de 4,2 % au Maroc, 3 % en Tunisie et de 5,4 % en Égypte.

PLACE DE L'AGRICULTURE DANS LES ÉCONOMIES

Les quatre pays d'Afrique du Nord n'ont pas assuré une transition structurelle de leurs économies, ce qui explique la place prépondérante qu'occupe encore l'agriculture dans leurs économies.

La part relative du PIB agricole (PIBA) dans les économies nationales varie en 2022 selon les pays. Il est de 10 % au Maroc et en Tunisie, de 11 % en Égypte et de 14 % en Algérie (la production intérieure brute agricole selon les années reste tributaire des conditions climatiques). Il est en moyenne en effet trois à huit fois plus grande selon les pays considérés que dans des pays de l'Union européenne (1,6 % du PIB en moyenne et 4 % en Roumanie où la PIBA est la plus élevée).

La part de l'emploi reste relativement importante (de + 10 à plus de 34 % selon les pays) et les échanges agricoles, notamment la part des importations, sont significatifs dans la majorité des pays.

Paradoxalement, les dépenses publiques sont plus que modestes puis qu'aucun de ces pays n'a consacré plus de 5 % de ses dépenses à l'agriculture.

LES AGRICULTURES FONT FACE À DE FORTES CONTRAINTES AGRO-CLIMATIQUES

De vastes territoires agricoles de l'Afrique du Nord restent soumis à l'aridité ou à la semi-aridité car les pluies sont très irrégulières (« il pleut trop tôt ou trop tard »), avec des printemps gélifs, du sirocco en été.

Au Maroc, les périmètres de grande irrigation et les zones pluviales (plaines et collines) ayant une moyenne pluviométrique supérieure à 400 mm (dites « Bour favorable ») ne représentent que le tiers de la SAU (Superficie agricole utile). Les zones moins favorables (plaines et plateaux agricoles semi-arides, montagnes et steppes, zones oasiennes) constituent les deux-tiers de la SAU, les trois-quarts des exploitations agricoles, ou encore 36 % de la SAU irriguée.

En Tunisie, l'étage bioclimatique humide et sub-humide représente à peine le cinquième du territoire. Le pays est doté d'un climat à prédominance semi-aride avec une pluviométrie irrégulière, pouvant varier de 1 500 mm de l'extrême nord à moins de 50 mm à l'extrême sud, avec possibilité de pluies torrentielles ou de longues périodes de sécheresse.

L'Algérie et le Maroc recensent des régions montagneuses avec une agriculture spécifique (à dominante agro-sylvo-pastorale avec une polyculture extensive associée à l'élevage et à l'exploitation des ressources forestières). La majorité des zones humides sont montagneuses, tout comme la majorité des plaines intérieures aptes à l'activité agricole sont marquées par l'aridité ou la semi-aridité.

L'Égypte, qui n'exploite seulement que 3,9 % de terres de son territoire, est caractérisé par une aridité extrême. Le climat n'est méditerranéen que sur la

côte d'Alexandrie, les précipitations au Caire sont très rares (55 mm par an), et dans les zones intérieures, nous sommes dans le désert.

La tendance à l'aridification de cette région a progressé au cours de ces dernières décennies et contraint de plus en plus l'agriculture pluviale dans les quatre pays de l'Afrique du Nord. Aux aléas climatiques classiques (pluviométrie irrégulière) qui étaient la règle, s'ajoutent les dérèglements liés aux changements climatiques en cours.

LES RESSOURCES NATURELLES SONT MENACÉES PAR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le réchauffement climatique est plus important en Afrique du Nord que la moyenne mondiale : la région a connu entre 2005 et 2020 une hausse de température de +1,6° C.

La hausse des températures et la diminution des précipitations est mise en évidence par les projections établies par de très nombreuses études, dont celle du GIEC (2023). Tous les modèles et scénarios climatiques prévoient dans les quatre pays de l'Afrique du Nord une forte augmentation des vagues de chaleur, une diminution des précipitations et une occurrence d'événements de sécheresses extrêmes.

Le secteur agricole représente dans ces pays l'essentiel des prélèvements d'eau. Une pénurie croissante d'eau résultant des changements climatiques affectera les cultures pratiquées en irrigué, avec des conséquences négatives sur la production agricole.

L'Égypte est l'un des pays les plus vulnérables aux impacts et risques potentiels du changement climatique. Selon les prévisions, les températures augmenteront, creusant ainsi l'écart entre les ressources en eau disponibles et les

La vulnérabilité des pays d'Afrique du Nord au changement climatique est d'autant plus grande que leur surface agricole est faible. À cela s'ajoute la vulnérabilité des structures agricoles très déficientes

besoins réels. Le delta du Nil en Égypte et sa façade côtière sur la Méditerranée sont considérés comme vulnérables aux modifications du littoral dues à l'érosion et à l'élévation du niveau de la mer.

La vulnérabilité des pays d'Afrique du Nord face aux changements climatiques est d'autant plus grande que l'on affaire à une faible dotation en terres à vocation agricole.

DE FAIBLES DOTATIONS EN TERRE

De vastes territoires de la région sont occupés par des déserts et des steppes arides. Le désert occupe une majeure partie des territoires algériens et égyptiens. En Égypte la surface agricole représente moins de 4 % de la surface totale, les parcours et la steppe concentrent plus de 30 millions d'hectares en Algérie, 21 millions au Maroc et 4,7 millions en Tunisie (*World Food and Agriculture – Statistical Yearbook 2022*. FAO).

Les quatre pays réunis ne disposent que de 27,1 millions d'hectares pour une population totale estimée à plus de 207,9 millions d'habitants. L'Égypte est le pays le moins bien doté en terre agricole avec un ratio de 0,036 ha/habitant. Il en est de même pour le nombre d'ha/actif agricole (0,8 ha/actif agricole). La Tunisie est le pays le plus avantage, tant pour le ratio ha/habitant (avec 0,43 ha/habitant, comme pour celui relatif au nombre d'hectares par actif (10,9 ha/actif agricole).

Les terres équipées pour l'irrigation couvrent un total de près de 7,7 millions d'hectares, soit un peu plus de 28 % du total des terres cultivables.

Toutes les terres cultivées ne sont pas cultivées car la jachère occupe une part qui n'est pas négligeable. Le système céréales-jachère représente 75 % de la superficie totale des terres cultivables en Algérie et au Maroc. En Tunisie, un système extensif représenté par l'arboriculture (oléiculture, phœniciculture), progresse d'année en année et occupe 52 % des surfaces cultivées en 2020.

À ces contraintes agro-climatiques s'ajoutent celles liées à des structures agraires très défavorables.

DES STRUCTURES AGRAIRES CARACTÉRISÉES PAR LA FRAGMENTATION ET LE DUALISME

Dans les quatre pays, un examen de l'état des structures révèle un processus de concentration des actifs fonciers qui coexiste avec un morcellement et/ou une fragmentation des exploitations.

En Tunisie, selon la dernière enquête structures (2004-2005), plus de la moitié (54 %) des exploitations disposent de moins de cinq hectares et détiennent 11 % des superficies agricoles. Les exploitations dont la superficie dépassant 50 hectares ne représentent que 3 % de l'ensemble des exploitations et accaparent 34 % des superficies agricoles.

En Algérie, le dernier recensement général de l'agriculture de 2001 dénombre 1 023 799 exploitations privées constituées d'exploitations agricoles privées et collectives. Plus de 70 % ont une superficie inférieure à 10 hectares et occupent plus de 25 % de la SAU. La surface moyenne par exploitation est plus proche de 8,5 hectares, baisse encore accentuée ces dernières années par des réformes foncières sur les terres publiques.

Au Maroc, il existe une pluralité juridique des régimes fonciers. Le droit musulman, avec ses règles de transmission de la propriété et d'héritage, régit la propriété *melk* (individuelle) et *habous* (fondations religieuses publiques et privées). C'est le droit coutumier qui régit les terres collectives avec une co-gouvernance conduite par le ministère de l'Intérieur et les institutions communautaires. Le droit positif s'applique aux terres relevant du domaine public ou privé de l'État. Le recensement de 1996 fait état de l'existence au Maroc de 1,5 millions d'exploitations avec une taille moyenne de 5,8 ha. Les agriculteurs sans terre et les très petits agriculteurs (ayant des ex-

ploitations inférieures à trois hectares), représentaient plus de la moitié des exploitations (54 %), et détenaient 12 % de la SAU et 18 % de la surface irriguée. À l'opposé de cette petite agriculture, l'on a un « secteur moderne » constitué de 150 000 exploitations, concentrant 22 % de la SAU et 30 % de la SAU irriguée. Ce secteur est bien équipé, bien intégré au marché, et éligible au crédit bancaire et aux aides publiques.

En Égypte, selon le dernier recensement agricole (2009/2010), il y a 4,4 millions d'exploitations agricoles et la superficie cultivée est de près de quatre millions d'hectares – la taille moyenne d'exploitation est de 0,92 hectares. Sur les anciennes terres, plus de 80 % d'exploitations ont moins d'une hectare. Sur les nouvelles terres, moins de 1 % d'exploitations de plus de 42 hectares concentrent plus de 34 % des terres et à l'opposé, 34 % d'exploitations de moins d'une hectare n'exploitent que 5,79 % des terres.

Il convient de signaler que des acteurs extérieurs au secteur agricole disputent aujourd'hui partout aux agriculteurs ou aux éleveurs l'accès à la terre ou à l'eau agricole.

Si ces interventions publiques autorisées par les politiques agricoles et d'importants investissements ont permis la levée du déficit hydrique et la réalisation de réels progrès dans les productions, ceux-ci n'ont toutefois pas pu freiner un processus de dégradation des ressources naturelles.

LA DÉGRADATION DES RESSOURCES NATURELLES

Le diagnostic porté sur l'état des ressources naturelles est sévère : elles sont rares et sont en voie d'épuisement sous l'effet de multiples formes d'érosion des terres et/ou de surexploitation des ressources en eau qui menacent les équilibres écologiques des différentes régions naturelles. La tendance à la dégradation des sols et des eaux fait consensus : de nombreuses études et rapports d'analyse évoquent les signes de cette dégradation des patrimoines naturels (salinisation des sols, baisse des nappes d'eau, incendies de forêts, perte de biodiversité). La dégradation des sols serait à la limite de la réversibilité et de la capacité de résilience de certains agrosystèmes (montagne, steppe ou oasis). À la suite des sécheresses enregistrées au cours de ces cinq dernières années, les ressources en

eau se raréfient fragilisant ainsi la sécurité hydrique de ces pays.

L'Algérie et la Tunisie, suivie du Maroc ces dernières années, surexploient leurs ressources en eau renouvelables disponibles et leur niveau de stress hydrique les classe dans les pays caractérisés par une grave pénurie d'eau. L'Égypte qui dispose de 59,7 milliards de m³ de ressources en eau renouvelables par an, ne bénéficie que de 574 m³ d'eau par an/habitant, seuil proche d'une pénurie d'eau absolue.

DES POLITIQUES PUBLIQUES ENVIRONNEMENTALES AFFICHÉES

Des fronts pionniers ont émergé contribuant à dessiner une nouvelle cartographie des bassins de production calquée sur le rythme de constructions des barrages, retenues collinaires, et d'exploitation des eaux souterraines dans le Nord ou dans le Sud.

Parallèlement, des stratégies environnementales sont mises en œuvre afin de faire face à la dégradation de leurs ressources naturelles. Tous les États de la région ont adhéré aux grandes conventions internationales (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, sur la biodiversité), ont ratifié l'Accord de Paris sur le climat..., promulgué des lois portant sur l'eau, les forêts, la montagne, la biodiversité..., et se sont dotés de plans et de Stratégies nationales, d'agences, d'observatoires ou d'institutions ministérielles spécifiquement dédiées au développement agricole et rural durable. De très nombreux projets environnementaux mis en œuvre bénéficient de l'appui technique et financier de la coopération internationale (PNUD, UE, BAD, FFEM/AFD...).

Tout en inscrivant dans leurs agendas politiques des projets visant à freiner les processus de dégradation de leurs ressources naturelles, les États se sont attachés à formuler des politiques agricoles visant toutes à atteindre l'objectif stratégique de sécurité alimentaire.

DES OPTIONS DE POLITIQUE AGRICOLE QUI NEUTRALISENT LES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

La dimension environnementale affichée dans ces pays est contrecarrée par des politiques publiques orientées au



Récolte de la datte en Égypte./MAHMOUD ELKHAWAS/NURPHOTO VIA GETTY IMAGES

profit d'une intensification dans l'usage des ressources naturelles.

Les choix fondamentaux opérés dans les quatre pays mettent l'accent sur la relance des investissements privés et publics et le développement d'alliances stratégiques avec le secteur privé national ou international (partenariat public-privé). Préconisant l'intensification dans l'utilisation des ressources naturelles et un recours accru aux intrants chimiques et aux matériels agricoles, les choix faits confient l'avenir du secteur agricole à des exploitations agricoles privées « à grande capacité managériale » et virtuellement exportatrices.

Il ressort assez clairement que les politiques publiques agricoles qui sont mises en œuvre aujourd'hui dans les quatre pays ne prennent pas, d'une part, la mesure exacte de la rareté et/ou de la fragilité des facteurs naturels disponibles dans chacun des pays, et d'autre part, des processus de dégradation de leurs ressources naturelles passablement aggravés par des changements climatiques.

CONCLUSION

Le pari fait par les politiques publiques agricoles en Afrique du Nord au profit

d'un modèle d'exploitation intensif des ressources naturelles est à contre-courant de tous les principes de durabilité environnementale.

Les effets *boomerang* liés à la dégradation des ressources naturelles que des interventions publiques amplifient, viennent rappeler que les externalités d'une croissance de la production agricole à tout prix peuvent s'avérer être lourdes de conséquences et intenable sur le moyen et long terme. Si des déficits institutionnels, de ressources financières ou de gestion courante des ressources naturelles sont couramment évoqués, on peut légitimement s'interroger sur les fondements d'une croissance agricole qui a donné la priorité à l'accroissement de la production agricole quel qu'en soit le prix afin d'assurer l'impératif de sécurité alimentaire.

Les chocs économiques, géopolitiques et climatiques posent l'exigence de définir les voies et moyens pour les pays d'Afrique du Nord aptes à assurer une durabilité de leurs systèmes agricoles et alimentaires ; autrement dit appellent à une révision des paradigmes du développement agricole qui sont adoptés et cela afin de faire face aux défis du futur./